DEPARTEMENT DE L'INDRE **REPUBLIQUE FRANCAISE**

COMMUNE DE SAINT-LACTENCIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 2024/01 G du 08 janvier 2024 ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024.

Le Maire de SAINT-LACTENCIN,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'arrêté n° 2020/27 du 22 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
1) RABATE Frédéric	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à SAINT-LACTENCIN,
le 08 janvier 2024.
Le Maire,
Thierry LOGIE

MAIRIE de SAINT-LACTENCIN 36 (INDRE)

Publié le : 08 janvier 2024

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT